



REFORME DE L'ASSURANCE-CHOMAGE : 1,2 MILLION DE CHOMEURS IMPACTÉS !

Le gouvernement attendait les premières études d'impact de sa réforme de l'assurance-chômage en septembre, une fois les décrets publiés. L'Unédic a choisi la transparence, en dévoilant début juillet un document choc.

Certes, « *il ne s'agit pas, à ce stade, d'un chiffrage consolidé des impacts de la réforme* », avertit l'organisme en préambule. Mais tout de même ! Alors que le gouvernement évaluait à 600 000 ou 700 000 le nombre de chômeurs susceptibles de voir leurs droits diminuer, les services de l'Unédic estiment que « *la moitié des entrants, soit 1,2 million de personnes, seraient affectées à des niveaux variables* » par la réforme, certaines mesures pouvant s'appliquer aux mêmes personnes.

Changement de règles

Alors que le montant de l'allocation est actuellement calculé sur la moyenne des jours travaillés, le nouveau calcul se ferait sur le revenu mensuel moyen (à savoir la moyenne des jours travaillés et non travaillés), faisant mécaniquement baisser les allocations des personnes ayant travaillé de manière discontinue. La CFDT avait avancé ce chiffre dès la mi-juin, alertant sur le sort de ces milliers de demandeurs d'emploi, « *dont certains vont voir leur indemnisation baisser de moitié* ». Certes, l'absence du contenu des décrets (en cours de finalisation) rend difficile toute estimation précise. Mais une chose est sûre : en choisissant de durcir parallèlement les conditions d'accès et de rechargement des droits (500 000 personnes par an seraient concernées), le gouvernement aboutit à « *une réforme purement budgétaire qui va faire beaucoup d'économies et sans doute beaucoup plus qu'annoncées, tellement les règles sont dures* », prévient la CFDT. aballe@cfdt.fr